



**Commission de Gestion
des Taxes Fixes**
Boulevard Carl-Vogt 102
1205 Genève
Tél : 022/379.87.99
E-mail : taxesfixes@unige.ch
Internet : www.unige.ch/taxes

**RAPPORT D'ACTIVITES
DE LA COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES
POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2016-2017**

Table des matières

| | |
|--|----|
| Table des matières | 2 |
| 1. Introduction | 3 |
| 2. Evolution des subventions ordinaires et extraordinaires | 4 |
| 2.1. Subventions ordinaires..... | 4 |
| 2.2. Subventions extraordinaires | 6 |
| 2.3. Projets financés par des subventions extraordinaires | 7 |
| 2.3.1. Conférences et semaines thématiques..... | 7 |
| 2.3.2. Théâtre, projections et expositions | 8 |
| 2.3.3. Journaux et parutions | 9 |
| 2.3.4. Voyages d'études..... | 9 |
| 2.3.5. Ciguë | 10 |
| 2.3.6. Conférence Universitaire des Associations d'Étudiant·e·s (CUAE) | 10 |
| 2.3.7 Divers | 11 |
| 2.3.8 Subventions refusées | 12 |
| 2.3.9. Remboursements | |
| 2.4 Oppositions | 13 |
| 3. Organisation des réserves et appel à projet..... | 13 |
| 4. Secrétariat permanent de la CGTF..... | 16 |
| 5. Locaux des Associations | 16 |
| 6. Prestations offertes aux Associations..... | 17 |
| 7. Evolution des comptes | 18 |
| 8. Conclusion..... | 19 |

1. Introduction

La Commission de Gestion des Taxes Fixes (ci-après nommée « Commission » ou « CGTF ») est un organe prévu par le statut de l'université (ci-après nommé « statut ») dans son article 86. Le statut prévoit en outre que son fonctionnement général est régi par un règlement (ci-après « règlement ») adopté par l'Assemblée de l'Université (art. 85 al. 4 statut). La Commission a pour tâche de gérer un fonds constitué par une part de CHF 9.50 perçue sur les CHF 65.- de taxes fixes semestrielles payées par les étudiant·e·s et assistant·e·s immatriculé·e·s à l'Université de Genève. Ce fonds est dévolu à l'aide aux associations d'étudiant·e·s et d'assistant·e·s dans la gestion de leurs activités courantes, ainsi qu'au financement de diverses activités associatives ayant un rapport avec la vie universitaire.

La Commission doit par ailleurs soumettre un rapport d'activités annuel à l'Assemblée de l'Université pour approbation. Le présent document prend en compte les mouvements financiers du fonds DIP COFI concernant la période allant du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017.

Deux types de subventions peuvent être octroyés par la CGTF : les subventions ordinaires, qui sont allouées aux associations reconnues par le rectorat de l'Université de Genève et les subventions extraordinaires, qui sont destinées au financement de projets spécifiques. Le fonds sert également à couvrir les frais de fonctionnement de la Commission et la rémunération de sa/son secrétaire permanent·e et de sa/son président·e (art. 28 règlement). Diverses prestations destinées à l'ensemble des associations (parc informatique, photocopieuse) sont également réglées par ce fonds. Les coûts de l'entretien des locaux des associations, situés au 102 boulevard Carl-Vogt, sont aussi pris en charge grâce à ce fonds.

Chaque année, le secrétariat de la Commission applique le plus strictement possible les critères de versement des subventions, ordinaires comme extraordinaires. Ainsi, toute association doit nécessairement remplir les critères suivants :

- La comptabilité ordinaire de l'année académique précédente doit avoir été approuvée par le secrétariat de la CGTF et par le service de la comptabilité de l'Université.
- La comptabilité de chaque subvention extraordinaire accordée par la Commission pour un projet précédent doit, elle aussi, avoir été approuvée par ces deux instances de contrôle. De plus, un compte rendu écrit expliquant l'utilisation faite de la subvention accordée doit être approuvé par le secrétariat de la CGTF.

La Commission est composée de quatre membres : un·e assistant·e et trois étudiant·e·s, tou·te·s élu·e·s par l'Assemblée de l'Université (art. 1 règlement) pour une période de deux ans renouvelable, ainsi que d'un·e représentant·e du rectorat, qui bénéficie d'une voix consultative. La composition de la CGTF a été en partie renouvelée cette année. Mme Nouchka Barral est toujours secrétaire. En revanche Mme Anuka Schubert a remplacé Mme Sarah Destanne de Bernis au poste de présidente. Mme Eliana Laurenti, membre étudiante, a été remplacée par Mme Nadège Pfister, étudiante en sociologie. M. Sebastian Zelada, étudiant en science de la

société, occupe le dernier poste étudiant. M. Paulos Asfaha est toujours le représentant des assistants. Mme Piera Dell’Ambrogio, adjointe de direction à la division de la formation et des étudiants (DIFE), représente toujours le rectorat, ainsi que M. Mathieu Crettenand, adjoint au Rectorat, son suppléant.

2. Evolution des subventions ordinaires et extraordinaires

| | Subventions ordinaires | | | | Subventions extraordinaires | | | |
|-----------|------------------------|------------|-----------|------------|-----------------------------|------------|------------|------------|
| | Nombre | Différence | CHF | Différence | Nombre | Différence | CHF | Différence |
| 2000-2001 | 15 | - | 31'414.00 | - | 14 | - | 90'102.00 | - |
| 2001-2002 | 21 | + 40 % | 33'542.00 | + 7 % | 31 | + 121 % | 125'127.00 | + 39 % |
| 2002-2003 | 12 | - 43 % | 12'046.20 | - 64 % | 35 | + 13 % | 207'599.00 | + 65 % |
| 2003-2004 | 12 | 0 % | 13'125.25 | + 9 % | 28 | - 20 % | 162'482.20 | - 22 % |
| 2004-2005 | 14 | + 17 % | 16'758.00 | + 28 % | 32 | + 14 % | 220'526.40 | + 36 % |
| 2005-2006 | 14 | + 0 % | 14'854.00 | - 11 % | 38 | + 16 % | 186'562.40 | - 15 % |
| 2006-2007 | 13 | - 8 % | 23'266.00 | + 57 % | 33 | - 13 % | 165'469.90 | - 11 % |
| 2007-2008 | 14 | + 8 % | 29'282.00 | + 25 % | 29 | - 12 % | 134'019,75 | - 19 % |
| 2008-2009 | 25 | + 79% | 31'224.00 | + 7% | 35 | + 21% | 125'173.60 | -7% |
| 2009-2010 | 18 | - 38 % | 32'514.00 | + 4 % | 23 | - 34 % | 101'306.00 | - 19 % |
| 2010-2011 | 19 | + 6 % | 35'610.00 | + 10 % | 25 | + 9 % | 116'960.21 | + 15 % |
| 2011-2012 | 14 | - 26 % | 39'548.00 | + 11 % | 23 | - 9 % | 66'575.00 | - 43 % |
| 2012-2013 | 26 | + 85 % | 56'280.00 | + 42 % | 46 | + 100 % | 164'628.05 | + 147 % |
| 2013-2014 | 21 | - 19 % | 48'845.00 | - 13% | 37 | - 20 % | 144'838.15 | - 12 % |
| 2014-2015 | 23 | + 10 % | 58'641.00 | + 21 % | 48 | + 30 % | 151'893.60 | + 5 % |
| 2015-2016 | 21 | - 9 % | 14 620.00 | - 75 % | 84 | + 75 % | 252 938.00 | + 67 % |
| 2016-2017 | 32 | + 52% | 75 695.00 | + 417% | 96 | + 14% | 340 833.00 | + 34% |

Evolution du nombre et des montants des subventions ordinaires et extraordinaires entre 2000 et 2017.

2.1. Subventions ordinaires

Chaque inscription d'un·e étudiant·e à une association reconnue par le rectorat permet à cette dernière de toucher CHF 5.- de subvention ordinaire par membre, en plus d'un montant de base de CHF 300.-. Ces subventions sont destinées aux frais de gestion des associations de l'Université de Genève.

L'analyse des subventions ordinaires d'une année à l'autre offre un bon

indicateur du rayonnement des associations au sein de l'Université de Genève. Le nombre d'associations ayant reçu des subventions ordinaires pendant l'exercice 2016-2017 est de 32. Le nombre de ces subventions a donc subi cette année une augmentation d'environ 52 %. De plus, le total du montant des subventions ordinaires est de CHF 75 695.- pour cet exercice, ce qui représente une augmentation d'environ 417 % par rapport au montant total de l'année comptable précédente. Cette augmentation, tant du nombre de subventions accordées que du total des montants, résulte principalement du fait que plusieurs associations n'avaient pas touché leurs subventions ordinaires lors de l'exercice précédent. Ces dernières sont l'Association des Etudiant·e·s en Science Politiques et Relations Internationales (AESPRI), l'Association des Etudiant·e·s en Histoire de l'Art (AEHA), l'Erasmus Student Network (ESN) et la Conférence Universitaire des Associations d'Etudiant·e·s (CUAE) dont la subvention ordinaire est, de par son statut de faîtière, très élevée. En conséquence, leur subvention ordinaire 2015-2016 a été versée au courant de l'exercice 2016-2017. La nette augmentation prévue dans le rapport de l'année précédente se réalise dans cet exercice comptable.

Certaines associations, nouvellement reconnues, ont reçu leur première subvention ordinaire au cours de cet exercice, à savoir l'Association des Étudiant·e·s du Département d'études Est-asiatiques (AE-ESTASIA), l'Association des Étudiant·e·s en Français Langue Etrangère (AEFLE), Association des Étudiant·e·s en Logopédie (AELOGO), l'Association des Étudiant·e·s en Grec et Latin (AGLAE) et l'Association des Étudiant·e·s en Musicologie (GLI ALTERATI).

Au final, nous voyons une augmentation importante dans le montant des subventions ordinaires versées. Comme expliqué ci-dessus, cela comprend certains versements des années précédentes, ce qui n'est donc pas amené à se reproduire, ainsi que la hausse du nombre d'associations déposant une demande de subvention complète et valide. Cette forte hausse ne sera donc que partiellement reconduite lors des exercices suivants.

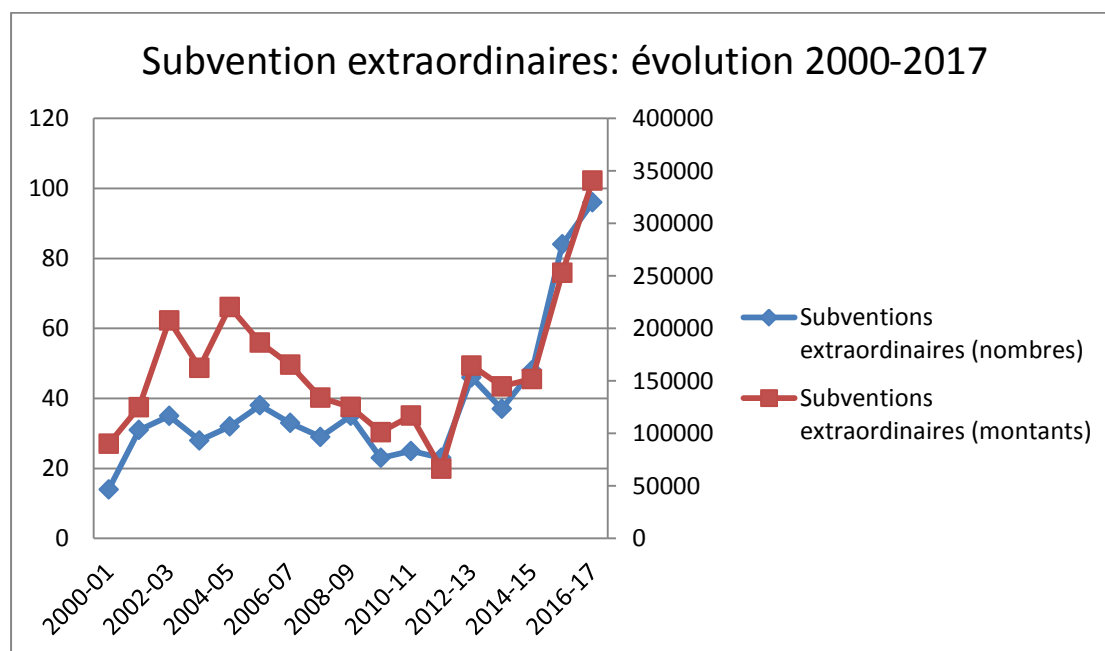
Il est également à mentionner qu'un certain nombre de problèmes peuvent être causés par les changements des personnes chargées de la comptabilité au sein des associations. Certain·e·s étudiant·e·s délégué·e·s par les comités d'association à cette fonction quittent leur poste sans pour autant prendre le temps de s'acquitter de la tâche qui leur a été dévolue. Tickets perdus, comptes postaux ou bancaires inaccessibles pour cause de signatures non valables, journal comptable inexistant sont autant de problèmes auxquels les nouveaux et nouvelles trésoriers d'une association peuvent être confronté·e·s. De plus, il arrive que certaines associations cessent toute activité pendant plusieurs années tout en gardant leur statut, ce qui peut engendrer des difficultés pour le nouveau comité si la dernière comptabilité n'avait pas été rendue et acceptée. La Commission propose alors aux associations, dans les cas les plus extrêmes et sur leur demande expresse et dûment justifiée, une amnistie comptable. L'association y recourant est donc libérée de l'obligation de présenter une comptabilité, mais ne pourra percevoir de subvention ordinaire pour la période comptable amnistiée. Comme l'année passée, deux associations ont dû invoquer cette mesure extraordinaire. Il s'agit de l'Association des Étudiant·e·s en Médecine Générale (AEMG) et l'Association des Étudiant·e·s en Chimie et Biochimie (AECB).

La nette augmentation des subventions ordinaires montre l'enthousiasme et le dynamisme au sein des associations de l'Université. De plus en plus d'étudiant·e·s s'investissent dans ces espaces.

2.2. Subventions extraordinaires

Le nombre de subventions extraordinaires pour l'exercice 2016-2017 est de 96, cela représente une augmentation de 14 % par rapport à l'exercice précédent et le nombre le plus élevé de subventions extraordinaires depuis la création de la Commission. Durant la période 2008-2009, la Commission avait dû faire face à une forte augmentation des projets subventionnés et à une baisse inquiétante de ses fonds. Elle avait alors dû se montrer plus sélective et introduire plusieurs mesures restrictives, avec pour effet direct une forte baisse du nombre des subventions extraordinaires accordées. Depuis cette baisse, le nombre des subventions de ce type était ainsi resté stable. Les effets des restrictions se font encore sentir, jusqu'à l'exercice 2013-2014 qui a fait l'objet d'une diminution du nombre et du montant total de subventions extraordinaires, après le résultat négatif de l'année comptable 2012-2013. L'exercice 2015-2016 constitue la troisième année consécutive caractérisée par une augmentation des subventions extraordinaires, avec un nombre de subventions extraordinaires particulièrement élevés.

Cette augmentation du nombre de subventions extraordinaires pour l'exercice 2016-2017 se retrouve dans les montants octroyés pour ces dernières. Leur somme a ainsi augmenté de 34% par rapport à l'année précédente.

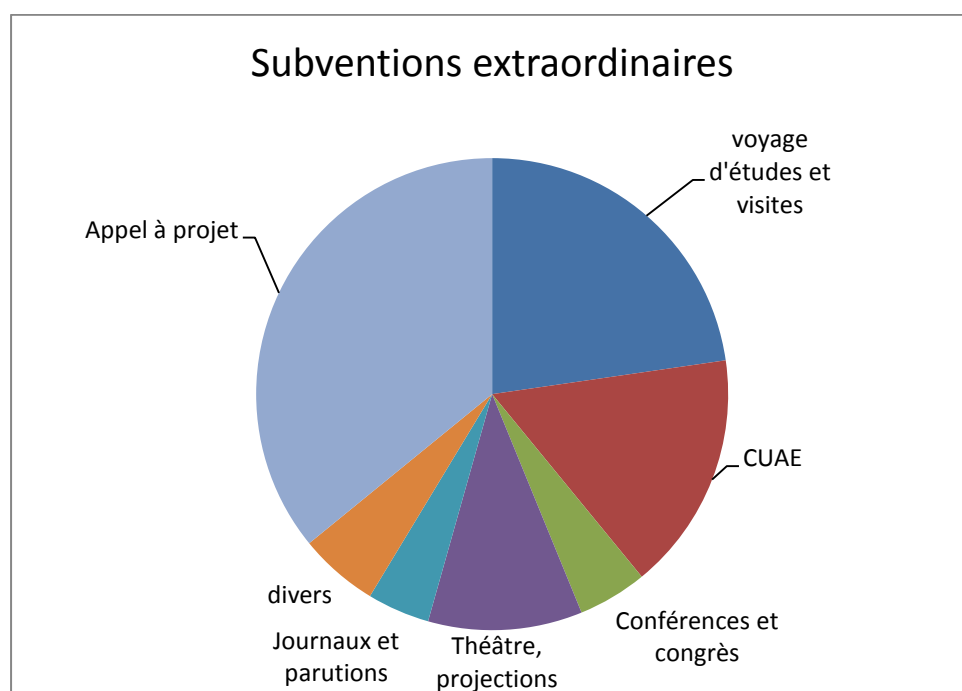


L'augmentation du nombre et du montant total des subventions extraordinaires atteste, au-delà de la présence importante des associations au sein de la vie étudiante,

de leur activité pérenne et croissante. Le détail des subventions de ce type donne plus d'explications à cette forte augmentation. De nombreux projets, tels que les cycles de conférences ou les journaux sont réorganisés d'année en année et grandissent avec l'intérêt que leur portent les étudiant·e·s des facultés concernées et de l'université toute entière. De plus, des projets inédits sont mis sur pied par les étudiant·e·s, à l'image de nouveaux tournois sportifs et de diverses journées à thème. En effet l'originalité des projets présentés est croissante, visible par l'augmentation de subventions extraordinaires dans la catégorie « divers ».

Cette forte augmentation du nombre et du montant total de subventions extraordinaires évolue en parallèle avec l'augmentation du montant total de subventions ordinaires. Cette augmentation continue de refléter l'investissement des étudiant·e·s au sein des comités associatifs dont la motivation est considérable et qui semblent être sensibles à l'intérêt que porte la communauté universitaire à leurs projets. Face aux propositions naissantes, peu de projets disparaissent.

2.3. Projets financés par des subventions extraordinaires



Répartition des subventions extraordinaires 2016-2017.

2.3.1. Conférences et semaines thématiques

Cette année, plusieurs conférences, débats et congrès ont encore une fois été financés par la CGTF. L'AEMG a organisé la Swiss medical convention. Ce congrès a lieu deux fois par an, et il est préparé par les associations membres de la Swiss

Medical Student Association (SWIMSA). Le congrès était autour du thème de la médecine humanitaire.

L'Association des Étudiant·e·s en Philosophie (PhilEAs) a mis sur pied ses habituels cycles de conférences philosophiques. Les cycles de cette édition 2016-2017 ont accueilli une dizaine d'intervenant·e·s, afin d'aborder cette discipline pour les personnes n'étudiant pas la philosophie. Les conférences du semestre de printemps se sont ciblées sur la philosophie de l'esprit.

L'Association pour l'Etude de la Philosophie Libérale (AEPL) a mis en place deux conférences avec l'ancien directeur de la BNS ainsi que Pascal Couchepin. L'association cherche à stimuler des réflexions sur le libéralisme. L'Association des Étudiant·e·s marxiste de l'Université de Genève (ASEMA) a organisé une conférence avec des étudiant·e·s de Toulouse sur les conséquences de la loi travail en France. L'association THINK OUT a organisé des groupes de discussion au semestre d'automne et de printemps. Ces groupes de discussion ont pour but de créer des espaces sécurisants pour discuter de sujet parfois tabou ailleurs.

L'AEFLE a prévu une soirée sur le « Français langue et intégration ». Le Club de Débat Genevois (CDG) a organisé une conférence et un séminaire sur le thème « Osez parler en public ». Les Jeunes Chercheurs Médiévistes (JCM) ont mis en place, comme chaque année, une journée d'études médiévales, autour du thème « vivre et mourir au Moyen-Âge ». GLI ALTERATI, l'Association des Étudiant·e·s en Musicologie, a fait une conférence avec Alexandra Barrelet, autour de la question « musicologue, un métier ? ». THINK OUT a organisé une table ronde sur le thème du genre et du droit. Les étudiant·e·s en développement territorial et leur association GIRAF (Groupement Interdisciplinaire de Réflexion sur l'Aménagement du Futur) ont mis en place une table ronde afin de pouvoir parler de l'usage du domaine public avec des personnes qui sont plus dans le milieu professionnel qu'académique.

Il est intéressant de noter que la pérennité de certains de ces projets montre d'une part le travail fourni par les comités pour trouver chaque année de nouvelles idées et s'organiser autour de nouvelles thématiques, et d'autre part l'intérêt fidèle que peuvent porter les étudiant·e·s à ces événements.

2.3.2. Théâtre, projections et expositions

Durant l'année 2016-2017 la CGTF a subventionné divers projets théâtraux. On y trouve l'Association Comédies Musicales de l'Unige (CoMu Unige), qui a organisé sa troisième création intitulée « Meurtre et Marinière ». Il s'agit d'une comédie musicale policière. L'AEL a soutenu un groupe d'étudiant·e·s dans leur mise en scène d'une pièce de théâtre, intitulée « Miel de Luciole » avec les étudiant·e·s du conservatoire et des migrant·e·s. L'AGLAE a soutenu le projet d'étudiant·e·s ayant monté une pièce d'Eschyle, l'Agamemnon, dont le texte était en grec ancien.

De nombreux cinéclub ou séance unique de projections sont mises en place par les associations, ce qui est apprécié des étudiant·e·s, pouvant s'informer sur un sujet de manière moins académique. Le Film-Club, des étudiant·e·s du Département anglais, soutenu par l'AEL, a organisé ses habituelles projections. L'Association des Étudiant·e·s pour un Altruisme Efficace (AEAE) a organisé plusieurs projections et sessions de discussion, notamment sur la question des voyages humanitaires.

L'Association des Étudiant·e·s en Études Genre (AEEG) a projeté le film *XXY*, afin de thématiser l'intersexualité, peu visible dans notre université et notre société. L'Erasmus Student Network Genève (ESN) a projeté *Le cirque* de Charlie Chaplin, avec comme intervenant Eugène Chaplin. L'Association des Étudiant·e·s en Histoire de l'Art (AEHA) a proposé un ciné-club avec pour thème « vie d'artiste ». L'Association des Étudiant·e·s en Espagnol (AEE) a organisé la première et deuxième édition de son festival de film appelé *Caramelo y limon*, en collaboration avec l'AS&D, afin de promouvoir la culture hispanique et d'Amérique latine. L'Association des Étudiant·e·s pour la francophonie (AEF) a créé un festival de film sur le thème de l'intégrisme. Le Mouvement des Étudiant·e·s en Géographie (MEG) a projeté le film *Time to Look at Girls*, afin d'aborder les questions sur la migration féminine. L'AESPRI a montré le film *En quête de sens* lors d'une projection. L'association des Étudiant·e·s Kurdes (ADEK) a organisé une projection et un débat dans le but de faire connaître la culture kurde.

Enfin, certaines associations mettent en place des expositions. Ainsi, l'AEHA a exposé des « tableaux vivants » que les étudiant·e·s avaient préalablement mis en scène et photographiés. L'AEF a organisé une exposition dans le hall d'Uni-Mail, afin de thématiser la francophonie et faire découvrir leur nouvelle association.

2.3.3. Journaux et parutions

Cette année encore, plusieurs parutions ont été soutenues par la CGTF. On retrouve ainsi le journal *REEL*, publié par l'AEL, et qui a publié son quatorzième et quinzième numéro. L'AESPRI a sorti le 21^{ème} numéro de son journal *International Ink*, avec pour thème les droits fondamentaux. L'AEHG a sorti le premier numéro de sa revue, *l'Atelier Historique*. Des membres de l'association ainsi que des étudiant·e·s en histoire rédigent des textes pour la revue, sans thème particulier pour le 1^e numéro. PHILEAS a sorti le 9^e numéro de *iPhilo*, dont l'interview était consacrée à Anouck Barberousse. L'Association des Étudiant·e·s en Archéologie Classique (AEAC) a publié son 2^e numéro de *SCAN*, regroupant des articles sur les Sciences de l'Antiquité. L'AEHA a également sorti son cinquième numéro de *Fraîcheur Létale* avec comme thème « l'art et l'actualité ». Cette association a également refait son projet de cartes postales, consistant à reproduire des œuvres connues sur des cartes postales.

2.3.4. Voyages d'études

Durant les exercices précédents, la Commission avait déjà octroyé de nombreuses subventions extraordinaires destinées à des voyages d'études. Cette tendance reste inchangée : de plus en plus d'associations organisent des excursions permettant à des étudiant·e·s et des assistant·e·s d'élargir le champ de leurs études en visitant différents lieux ou institutions. Un total de 21 voyages a ainsi pu avoir lieu, ce qui représente environ le même nombre de voyages organisés lors de l'exercice précédent. Au vu du début de l'exercice, on peut avancer que cet intérêt marqué pour les voyages d'études se maintiendra lors du prochain exercice comptable.

Les règles en la matière prévoient une somme maximale de CHF 200.- par étudiant·e ou assistant·e inscrit·e (art. 22 règlement). Les voyages à petit budget sont financés à hauteur des deux tiers des frais, dans la limite des CHF 200.- par étudiant·e imposée par le règlement.

Lors de l'exercice 2016-2017, la majorité des voyages organisés par ESN sont de courts séjours ayant pour but de faire découvrir aux étudiant·e·s arrivant à Genève différentes régions de Suisse ou de France voisine. Ils ont notamment visité Lucerne, le Tessin, Lyon, l'ONU ou la Croix-Rouge. L'AESPRI a organisé son voyage annuel à Varsovie. Le choix s'est porté sur cette ville car elle représente un intérêt pour la question des médias. L'AESPRI a aussi effectué une expédition à Yvoire. Les étudiant·e·s ont aussi fait une visite thématique de Genève comprenant le Palais des Nations. L'AEHA a organisé un voyage à Amsterdam et Utrecht, avec pour but d'étudier l'art flamand médiéval. L'association a aussi été à l'Hermitage afin de voir en vrai les œuvres étudiées en cours. La International Finance Students Association (IFSA) s'est rendue à New York pour son voyage d'études. L'AEHG ont organisé deux voyages d'études, un à Paris pour y voir une exposition commentée par un de leur professeur, et à Madrid pour explorer l'histoire sociale, politique et culturelle aux alentours de la capitale. L'Association des Étudiant·e·s en Socioéconomie et Démographie (AS&D) est allée à Budapest pour son voyage d'études. L'AEF a effectué un voyage d'études à Bruxelles, qui a une place importante dans la communauté francophone et européenne. L'AEE s'est rendue en Galice lors de son voyage d'études. Les étudiant·e·s ont ainsi pu découvrir la culture du nord de l'Etat espagnol. GIMUN a effectué un voyage à Chypre et en Turquie. L'Association des Étudiant·e·s en Droit (AED) a fait sa première demande de subvention pour un voyage d'études à Lisbonne. Les étudiant·e·s en droit et celles et ceux de l'école d'avocature ont pu y participer.

2.3.5. Ciguë

La subvention extraordinaire de la Ciguë n'apparaît pas dans cet exercice comptable. Cette subvention versée depuis plusieurs années par la CGTF a encore été acceptée cette année, mais un problème administratif au niveau de l'enregistrement de l'association a retardé le versement de cette subvention.

La CGTF aide traditionnellement la Coopérative de logement pour personnes en formation (Ciguë), sous la forme d'une somme correspondant à une partie de ses salaires. La Commission participe ainsi depuis de très nombreuses années à l'aide au logement étudiant. Comme les années précédentes, le montant de la subvention accordée en séance ordinaire se monte à CHF 23'640.-, bien qu'en attente.

2.3.6. Conférence Universitaire des Associations d'Étudiant·e·s (CUAE)

La CUAE tient un rôle important au sein de l'Université et des associations, mettant en place de nombreux projets, et proposant son soutien pour de nombreux autres, lorsque qu'un groupe d'étudiant·e·s n'est pas (encore) formé en association.

La CGTF a subventionné cette année encore l'impression d'une plaquette d'information destinée à faire connaître les activités de la CUAE et à faciliter l'inscription des étudiant·e·s aux associations de l'Université de Genève. Cette plaquette permet notamment à ces dernières d'obtenir des subventions ordinaires de la part de la Commission.

Pour la neuvième année consécutive, *l'Agenda-Guide de l'étudiante* a été subventionné par la CGTF. La maquette de l'agenda ainsi que la page de garde qui avait été renforcée lors de l'édition précédente sont restées les mêmes. Offrant des informations complètes sur les différents services de l'Université, le guide accompagnant l'agenda permet un apprentissage à tout·e étudiant·e des rouages de l'Université. Son intérêt pour le monde associatif genevois universitaire offre un tremplin permettant à terme l'investissement des étudiant·e·s dans ces structures. En ce sens, la CGTF, dont le but est également de garantir le dynamisme du monde associatif de l'Université, estime toujours indispensable d'offrir son soutien financier et institutionnel à ce projet. Il est également important de noter que les informations disponibles dans l'agenda-guide sont mises à jour et retravaillées chaque année.

A l'image de l'ensemble des associations, la faîtière mène à bien un nombre croissant de projets. Cette année, la CUAE a organisé de nombreux événements. Elle a effectué deux voyages d'études, un à Madrid pour renforcer son réseau international et un à Rome pour les mêmes raisons.

En outre, la CUAE a invité plusieurs conférencier·ères. Parmi elles et eux, on retrouve Alok Vaid Menon, Said Bouamama, Thierry Labica, Fatima Khemilat, Morgane Merteuil, Samir Amin ou Alain Badiou. La CUAE s'est également penchée sur le processus de paix en Colombie avec une table ronde.

La faîtière a également travaillé sur une campagne contre le harcèlement sexuel et sexiste aux études, en collaboration avec d'autres associations étudiantes suisses.

La faîtière a de plus soutenu des projets d'associations non encore reconnues par le rectorat, à savoir une conférence de l'AMAGE (association du monde arabe de l'université de Genève). Elle a également soutenu l'association JADE pour une performance artistique.

La CUAE a obtenu une subvention pour créer un site web sur les permis de séjour des étudiant·e·s étranger·ère·s. Cela permettra aux étudiant·e·s concerné·e·s d'avoir des informations claires directement sur le site internet.

Enfin, la CUAE a formulé une demande concernant les coûts d'adhésion à l'Union des Étudiant·e·s de Suisse (UNES), dont elle est membre depuis 2016.

2.3.7 Divers

L'association UNI-ACCUEIL a organisé sa traditionnelle journée de la rentrée 2016 pour la cinquième fois. L'idée est de créer des liens entre les associations et accueillir les nouveaux et nouvelles étudiant·e·s. L'AESPRI a soutenu un projet d'atelier d'art dans des camps de réfugié·e·s en Grèce. L'association souhaite qu'à terme le projet soit entièrement autogéré par les personnes sur place. L'association ETUSPORT a organisé deux tournois sportifs, un de ping-pong et un de volley-ball.

Plusieurs associations ont organisé des événements sous la forme de journée dans le hall d'un bâtiment universitaire, afin de thématiser une problématique qui leur est proche. Ainsi, l'association THINK OUT a organisé la journée du coming-out dans le hall d'Uni-Mail, ainsi qu'une journée contre l'homophobie et la transphobie. L'AED a

également tenu un stand pour cette journée, avec l'idée d'expliquer la situation juridique à des personnes intéressé·e·s ou concerné·e·s. L'AECG (Association des Étudiant·e·s de la République du Congo de Genève) a organisé une journée autour de la RDC. Enfin, l'AEF a thématiqué la francophonie.

L'Association des Étudiant·e·s pour le Développement Durable (EDD) a organisé une semaine sur le développement durable. Le but était d'amener une réflexion autour de cette question au sein de l'Université. L'AISEEC, soutenu par le GSEM Committee, a effectué une journée de l'entrepreneuriat. L'association souhaitait réunir des start-ups dans le hall d'UniMail. L'AEEG s'est lancée dans l'organisation du FUGE, le festival genre et égalité. Après le succès de l'assemblée féministe, les étudiant·e·s de l'association souhaitent rendre plus présentes les questions de genre et de féminismes à l'Université. L'association a également mis sur pied un événement pour les 10 ans du master en Études Genre. Il y a eu des conférences et une table ronde ainsi qu'une partie plus festive le soir.

2.3.8 Subventions refusées

Durant cette année, quatre projets ont été refusés par la CGTF, selon les critères de recevabilité des subventions extraordinaires du règlement de la CGTF (articles 13 à 26 règlement).

Ainsi, la Commission a refusé une demande de l'EMSOC (Association du Choeur et Orchestre des étudiant·e·s en médecine d'Europe) soutenu par la CUAE. En effet, la CGTF ne peut pas financer l'hébergement d'étudiant·e·s extérieur à l'université de Genève, ni un projet à but lucratif.

La deuxième demande refusée par la Commission lors de cet exercice concerne un weekend de ski organisé par l'AESPRI. Le projet a été jugé trop éloigné de la vie universitaire et ne présentant aucun lien avec le cursus académique.

L'AED a également présenté un projet pour une compétition de droit, sous la forme de procès fictif, à Washington. La CGTF ne peut pas financer de projet individuel ou personnel. En effet, ce voyage concernait un nombre trop restreint de participant·e·s.

GIRAF souhaitait partir en voyage d'études, cependant, l'obtention de crédits était inséparable du voyage. La CGTF n'ayant pas vocation à se substituer aux Facultés dans le financement d'événements en lien direct avec les cours et l'obtention de crédit, la demande a été refusée.

2.3.9 Remboursements

Toute association n'utilisant pas l'intégralité de la subvention accordée par la CGTF doit, selon le règlement de la Commission, retourner ce solde dans un délai fixé par la convention liant les deux parties. Cette année, les différentes associations ont remboursé CHF 10'689.64. La différence avec le dernier exercice comptable n'est pas flagrante, le montant reste stable. Les retours concernent divers événements, notamment les groupes de discussion de THINK OUT, les journaux étudiants ou encore le Film-Club.

2.4 Oppositions

La CGTF a reçu deux oppositions à l'encontre de décision qu'elle a émises. Ce droit d'opposition est inscrit dans le règlement (art. 30), où il est stipulé que la Commission doit rendre une nouvelle décision, si l'opposition a été déposée dans un délai de 30 jours, à compter de la notification.

Les deux oppositions ont été formulées par l'AED. La première concernait leur demande de subvention ordinaire 2015-2016, qui leur avait été refusée pour non-respect du délai de recevabilité (règlement art. 10). La comptabilité annuelle de l'association avait été rendue huit mois après le délai du secrétariat, qui étend d'ores et déjà jusqu'à un mois et demi le délai de recevabilité fixé réglementairement.

Recevable à la forme, l'opposition de l'AED a toutefois été rejetée quant au fond, et la CGTF a renouvelé sa décision de non-versement de la subvention ordinaire 2015-2016.

La seconde opposition, également formulée par l'AED, concerne une subvention extraordinaire refusée, citée plus haut dans ce rapport, demandant un soutien pour la participation à une compétition internationale de droit. L'opposition mettait en avant un malentendu quant au montant demandé pour la subvention ainsi que l'article 20 du règlement CGTF.

Recevable à la forme, l'opposition de l'AED a toutefois été rejetée quant au fond, en réitérant les raisons soulevées en séance, à savoir entre autre le nombre trop restreint de participant·e·s (art. 17) et que la Commission ne finance pas de projets personnels (art.24).

Dans les deux cas, l'AED n'a pas donné suite aux décisions sur oppositions formulées par la CGTF, ce que l'association peut faire auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice, conformément à l'article 43 de la Loi sur l'Université (règlement art. 30). Cette voie de recours avait été signalée dans la décision de la Commission.

La CGTF a travaillé en collaboration avec le Service Juridique dans la formulation des décisions sur opposition. Cet échange a été très enrichissant et productif pour la Commission.

3. Organisation des réserves et appel à projet

Le rapport d'activité de l'exercice 2014-2015 annonçait CHF 259'995.21 de réserves. Au cours de l'année 2015-2016, la Commission a donc ouvert une discussion autour de la gestion de ces dernières. Elle a décidé de les répartir suivant trois catégories. La première concerne la réserve souhaitée pour les subventions extraordinaires destinées aux projets des associations (CHF 80'000.-). La deuxième constitue une réserve pour les projets étudiants particuliers adressés au rectorat (CHF 60'000.-). La troisième une réserve pour l'appel à projet (CHF 120'000.-).

Pendant le semestre de printemps 2016, suite aux décisions évoquées précédemment et en accord avec les articles 25 et 26 du règlement, la Commission a décidé de lancer un appel à projet. Elle s'est donc réunie en avril 2016 lors d'une

séance extraordinaire pour réfléchir à la thématique et construire une première ébauche du projet. Le thème choisi par la Commission est « Eclairage sur l'invisible », il s'agit alors de « (re)donner de la place dans l'espace public à des thématiques, des activités, des personnes oubliées ou invisibilisées ».

Cet appel était adressé aux associations enregistrées ou reconnues par le rectorat. Il était aussi possible pour des groupes d'étudiant·e·s ou d'assistant·e·s organisés ou non en association de participer, à condition d'obtenir le soutien d'une association reconnue ou enregistrée, qui aurait déposé pour eux la demande de subvention et se portera garante vis-à-vis de la Commission. Dans le cadre de cet appel, la Commission souhaitait encourager les projets d'une certaine envergure. Le but était de promouvoir et financer des projets stimulant la réflexion, alimentant les idées autour de thématiques pertinentes et actuelles.

Les projets pouvaient être de deux types : certains ancrés à Genève, et d'autres s'inscrivant plus dans une démarche de solidarité internationale.

L'appel à projet a été finalisé en juin 2016 et envoyé à l'ensemble des associations et des étudiant·e·s.

La Commission a reçu neuf dossiers, émanant de sept associations. Sept projets ont été retenus lors de la première phase de sélection, qui s'est faite sur lecture des dossiers en séance extraordinaire.

La deuxième phase a consisté à recevoir les personnes en charge des projets, afin qu'elles viennent le défendre devant la Commission. A l'issue de ces entretiens, et devant la qualité des sept projets défendus, la Commission a décidé à l'unanimité de financer les sept dossiers retenus, mais de façon partielle, en arbitrant selon les moyens à disposition pour l'appel à projet et selon les besoins de chaque projet.

La CUAE a présenté trois projets, dont deux par soutien à un groupe d'étudiant·e·s.

La CUAE et le CELVS (collectif d'Étudiant·e·s en Lutte contre les Violences Sexistes), dans le cadre de leur campagne contre le harcèlement sexuel et sexiste sur les lieux de formation, ont fait une demande intitulée *le harcèlement sexuel à l'université : rendre visible, informer, combattre*. Les associations organisatrices souhaitaient développer une campagne publique de grande envergure pour rendre visible le harcèlement sexuel et sexiste sur les lieux de formation, ainsi que former et donner accès à une information de référence, précise et complète sur celui-ci, donner les outils aux personnes victimes pour comprendre leur situation, trouver de l'aide et se défendre. Il s'agit d'une campagne nationale, réalisée dans deux langues nationales, et avec des supports variés, tels qu'affiches, brochure, site internet et vidéo.

La Commission s'est concentrée sur le financement d'une brochure, qui a pu être publiée en novembre passé.

Pour son 2^e dossier, la CUAE a soutenu le projet de l'association Quazar, sous le nom *Espace Action Migration*. L'Espace Action Migration est un projet qui a pour but de favoriser les échanges entre la communauté universitaire et la cité, autour des enjeux liés aux politiques migratoires actuelles et qui vise à construire une action commune et solidaire aux côtés des premièr·e·s concerné·e·s. L'idée concrète était d'ouvrir un espace au centre-ville, afin de pouvoir mettre en place de nombreux projets tels qu'une émission radiophonique, un journal, et des expositions. Toutes ces activités auront comme fil rouge de « faire éclore en plein milieu de la ville, la voix étouffée

des personnes en exil ». Ouvert au plus grand nombre, ce projet se veut la rencontre entre migrant·e·s, étudiant·e·s et habitant·e·s de Genève.

Enfin, le dernier projet de la CUAE émane initialement du Collectif Question Kurde de l'Université de Genève. Il s'agit d'une proposition de traduction de l'auteur Abdullah Öcalan, afin de pouvoir diffuser largement ses idées et pensées. A terme, la diffusion des textes traduits se fera sous forme de e-book, à disposition de tou.te.s. Cette œuvre permet de mettre en lumière la question kurde, de plus en plus mises sous silence.

ACCORDER, la faîtière du corps intermédiaire, a fait une demande pour un mandat d'analyse des résultats de l'enquête lancée l'année précédente. L'objectif de cette enquête et de son analyse est de rendre compte des conditions de travail des collaborateurs et collaboratrices de l'enseignement et de la recherche, et d'exposer un certain nombre de faits ainsi que de mettre en évidence d'éventuelles différences quant aux pratiques et usages. Un regard particulier sera mis sur la comparaison entre des groupes, selon le genre, le statut au sein du corps intermédiaire, ou la faculté. Les résultats sont attendus pour l'année 2017-2018.

Le MEG a soutenu le projet de Clémence Lehec, assistante-doctorante en géographie, qui réalise un film documentaire s'inscrivant dans le cadre de sa recherche doctorale, portant sur les graffitis dans les camps de réfugié·e·s en Cisjordanie occupée. Cette chercheuse en géographie a mis l'accent sur une « pratique populaire dont le caractère proprement artistique est parfois contesté mais dont le rapport à l'espace quotidien est indéniable. En travaillant sur les graffitis, il s'agit de faire parler les murs et à travers cela de tenter de comprendre le rapport à l'espace de personnes réfugiées depuis 1948, vivant sous occupation militaire, invisibilisées ». Clémence Lehec a travaillé sur place avec une équipe de tournage et de réalisation palestinienne.

L'AECG a présenté une demande s'inscrivant dans la partie « solidarité internationale » de l'appel à projet. Il s'agit du financement partiel de la réfection et rééquipement d'une salle informatique, dans l'université de Parakou au Bénin. Ce nouvel équipement, acheté sur place, a pour but de redonner la place à la formation des étudiant·e·s, en matière de connaissance et capacités informatique et la mise à la disposition d'un cadre informatique de qualité pour les étudiant·e·s. L'association sur place qui s'occupe de mettre en place le projet est l'association des Etudiant·e·s en Santé Publique et Epidémiologie du Bénin (AESPEB).

GIRAF a proposé un projet *Les villes invisibles*, qui se découpait en deux parties, « la ville planifiée » et « la ville des possibles ». La Commission a décidé de se concentrer sur le financement de cette deuxième partie. Pour les étudiant·e·s en développement territorial, cette « ville des possibles » dépasse le cadre de la ville planifiée par les urbanistes et les autorités, et est au contraire l'espace des gens qui y vivent et qui la traversent. La ville serait donc marquée par une contradiction entre appropriation légitimes des espaces et limites mises par l'administration ou par l'auto-censure. L'association a souhaité rendre visible cela, et cherché à transformer le regard sur la ville. Le projet s'est fait à travers une série d'interventions éphémères dans l'espace public, textes (articles de loi ou extraits de règlement, slogans), dessins (schémas, cartes, etc.), mobilier urbain, matériel laissé sur place comme incitation (craies, graines, jeux), conférences ou performances.

La Commission salue le travail de qualité effectué par les associations dans le cadre de cet appel à projet enrichissant, qui a nourri la créativité des étudiant·e·s et permis de mettre en lumière des problématiques parfois trop peu présentes.

4. Secrétariat permanent de la CGTF

La CGTF considère comme primordial de conserver le poste de secrétaire à l'usage d'un·e étudiant·e. Son faible taux horaire (40%) et son rapport direct avec les structures et les acteurs et actrices de la vie universitaire font de ce travail un emploi recherché et apprécié par les étudiant·e·s. Les dépenses liées aux salaires du secrétariat et de la présidence s'élèvent pour l'exercice 2016-2017 à CHF 39'683.45.

5. Locaux des Associations

La Commission partage ses locaux avec la CUAE et l'Association des Étudiant·e·s pour un Espace Autogéré (AEEA). L'emplacement de la Commission, dans le bâtiment Uni-Mail et proche d'autres bâtiments universitaires, est tout à fait idéal.

Les décisions concernant la gestion des locaux des associations se prennent sur un mode collégial, en partenariat avec les autres associations résidentes. Ce mode de fonctionnement de la gestion contente tout le monde et permet une véritable coopération et une excellente communication entre ces trois organes. En ce qui concerne l'entretien de ces locaux, l'Université est chargée de nettoyer les locaux communs des associations ainsi que les sanitaires. En revanche, l'entretien du bureau de la Commission est à sa charge, excepté deux grands nettoyages par année effectués par l'Université.

Les dépenses engendrées par la gestion des locaux des associations se sont élevées, pour l'exercice comptable 2016-2017, à CHF 3'491.38. Cela représente une baisse de 74% des charges liés au secrétariat et au bureau, car peu de renouvellement de matériel a été nécessaire, ce qui pourrait rapidement fluctuer si du matériel pour les locaux vient à devoir être acheté lors des prochains exercices comptables.

Soulignons finalement que les associations d'étudiant·e·s, ne disposant pas pour la plupart de bureau à l'Université, sont de grandes utilisatrices des locaux, qui se révèlent alors indispensables à leur bon fonctionnement. La CGTF a déplacé les séances ordinaires dans les salles de l'université au lieu de continuer à les faire dans la salle des associations. En effet, certaines associations devaient accéder à leur casier lors des séances ce qui interrompt les délibérations. La question des espaces n'est toujours pas résolue, des espaces pour les associations manquant réellement.

6. Prestations offertes aux Associations

La Commission constate cette année encore que de plus en plus d'associations prennent contact avec son secrétariat avant de présenter leurs dossiers de projets. La qualité générale des projets soumis aux membres de la Commission s'en trouve ainsi améliorée.

Le secrétariat offre un suivi des dossiers aux associations qui déposent une demande de subvention. Ce suivi consiste en des conseils généraux pour l'élaboration des demandes, ainsi qu'en des conseils comptables pour la reddition des comptes des associations. Ce travail est primordial et doit être reconduit chaque année auprès des associations, dont les comités changent annuellement. Souvent, les documents remis au secrétariat sont incorrects ou incomplets, et doivent être corrigés et complétés par les trésorier-ère.s des associations. Ceux et celles-ci bénéficient alors de conseils concernant la tenue d'une comptabilité associative.

En parallèle, la secrétaire essaye de rencontrer individuellement les actuelles personnes en charge de la trésorerie, afin de faire un point sur leur connaissance comptable et de fournir la formation nécessaire à la reddition des comptabilités ordinaires et extraordinaires.

Le secrétariat offre également tout type de renseignements sur l'organisation des associations et sur le fonctionnement de la Commission. Cette dernière insiste donc souvent auprès des associations et de leurs membres pour que ces derniers prennent l'habitude de contacter le secrétariat en cas de questions.

7. Evolution des comptes

| Exercice | Réserves | Résultat | Dépensé | Salaires | Subventions | Autres |
|-----------|------------|-------------|------------|------------|-------------|-----------|
| 2000-2001 | 358'585.30 | 63'197.70 | 226'302.85 | 97'213.00 | 121'516.85 | 7'573.00 |
| 2001-2002 | 308'807.00 | -49'777.20 | 322'967.20 | 129'705.85 | 159'345.00 | 33'916.35 |
| 2002-2003 | 220'942.95 | -88'204.05 | 398'934.05 | 127'046.95 | 197'672.70 | 74'214.40 |
| 2003-2004 | 190'323.00 | -36'610.35 | 323'701.40 | 128'212.25 | 165'114.95 | 30'374.20 |
| 2004-2005 | 119'506.95 | -70'829.27 | 296'783.97 | 56'565.80 | 225'050.65 | 15'167.52 |
| 2005-2006 | 104'474.57 | -14'668.26 | 218'652.85 | 38'029.30 | 163'280.35 | 17'343.30 |
| 2006-2007 | 87'262.50 | -17'212.07 | 217'084.28 | 36'092.20 | 168'905.10 | 12'086.98 |
| 2007-2008 | 85'288.84 | -1'973.66 | 190'378.66 | 33'826.60 | 142'773.91 | 13'778.15 |
| 2008-2009 | 87'958.71 | 2'669.87 | 192'854.13 | 38'432.40 | 144'389.87 | 10'031.86 |
| 2009-2010 | 96'918.12 | 8'959.41 | 184'072.59 | 39'373.55 | 133'820.02 | 10'879.02 |
| 2010-2011 | 132'762.31 | 35'844.19 | 191'095.81 | 37'451.30 | 137'573.93 | 16'070.58 |
| 2011-2012 | 221'784.45 | 89'022.14 | 141'046.86 | 38'377.60 | 95'305.00 | 7'364.26 |
| 2012-2013 | 175'266.78 | -46'517.67 | 259'065.67 | 41'416.40 | 206'784.31 | 10'864.96 |
| 2013-2014 | 178'389.20 | 3'122.42 | 222'364.08 | 39'693.30 | 177'217.12 | 5'453.66 |
| 2014-2015 | 259'995.21 | 81'606.01 | 266'552.99 | 39'972.65 | 204'116.36 | 22'463.98 |
| 2015-2016 | 246'147.93 | -13'857.28 | 311'292.28 | 41'633.40 | 256'002.50 | 13'656.38 |
| 2016-2017 | 97'305.98 | -148'841.95 | 449'013.45 | 39'683.45 | 405'838.36 | 3'491.64 |
| Exercice | Réserves | Résultat | Dépensé | Salaires | Subventions | Autres |

Suivi des réserves et dépenses sur les exercices de 2000 à 2017.

Le tableau ci-dessus présente l'état financier général de la Commission à l'issue de son exercice, en reprenant dans les grandes lignes les éléments déjà abordés précédemment dans ce rapport.

Lors de l'exercice comptable 2009-2010, la Commission avait dû prendre certaines mesures pour faire face au risque que ses comptes soient déficitaires. Ces mesures avaient eu des effets plus forts qu'escomptés, effets qui se sont ressentis jusqu'à l'exercice 2012-2013. L'augmentation des subventions (en nombre comme en montant total) de l'exercice actuel, et ce pour la troisième année consécutive, montre la motivation continue et parfois grandissante des étudiant·e·s qui organisent des projets au sein de leur association. Le résultat de cet exercice est négatif, pour la 2^e année consécutive. Cela s'explique en grande partie par l'appel à projet, qui avait pour but d'utiliser une partie des réserves afin de financer des projets en-dehors des demandes de subventions extraordinaires habituelles. Toutefois, l'appel à projet s'élevant à CHF 122'300, on constate que le résultat hors appel à projet se monte à une perte de CHF 26'542.-. Si les prochains exercices comptables confirment l'hypothèse d'une croissance des demandes de subventions, il n'est pas impossible que la CGTF vienne à devoir prendre des mesures, ce qui pourrait impacter le nombre et la qualité des projets finalement subventionnés, et à terme le dynamisme de la vie associative.

Pour finir, les réserves ont beaucoup diminué, près de 60%, ce qui s'explique principalement par l'appel à projet, et dans une autre mesure par la hausse constante des demandes de subventions ordinaires et extraordinaires, ainsi que leur montant. Ces dernières finissent par dépasser la somme allouée pour le fonds, dans la répartition des taxes fixes. La CGTF souhaite idéalement maintenir des réserves à entre CHF 80'000.- et CHF 100'000.-, pour être sûre de pouvoir continuer à financer les projets qui augmentent d'année en année.

8. Conclusion

Le présent rapport montre l'importance des prestations offertes par la CGTF envers la vie associative de l'Université de Genève. Les moyens de la Commission lui permettent de jouer pleinement son rôle de soutien tant financier qu'informatif envers les associations et de répondre adéquatement à la variété et au dynamisme de la vie associative de l'Université. Toutefois, on peut constater que les demandes de subventions extraordinaires ont triplé en une quinzaine d'années. Cela pourrait amener à réfléchir la capacité du secrétariat actuel d'assurer une prise en charge de qualité pour l'ensemble des projets, ceux-ci demandant une aide en amont et un suivi sur plusieurs mois,

L'augmentation des subventions extraordinaires, tant en nombre qu'en montant total, atteste de l'investissement toujours plus grand des étudiant·e·s dans des projets de différents types, et de l'enrichissement des offres d'activités associatives. Ainsi la diversité des projets se multiplie. Cette augmentation montre également l'importance d'une commission comme la CGTF dans le suivi des projets associatifs et le conseil aux étudiant·e·s des comités. La Commission constitue un lien précieux entre les associations et d'autres organes administratifs tels que la comptabilité centrale, et permet d'acquérir un regard d'ensemble sur la vie associative de l'Université de Genève.